



**Extrait du Registre
Des
Délibérations**

L'an deux mille dix huit

Le 19 décembre 2018 à 17 heures 30

Le Conseil Communautaire du Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 12 décembre 2018.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 30

NOMBRE DE VOTANTS : 36

Objet : Remise gracieuse Régisseur Piscine

Présents : 30

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac), BLANC Jean Franck (Teuillac), Arnaud BOBET (Saint André de Cubzac), BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOURSEAU Christiane (Virvac), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), COURSEAUX Michael (Saint André de Cubzac), DAILLY Philippe (Saint André de Cubzac), DUMAS Alain (Saint Gervais), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), FUSEAU Michael (Pugnac), GAILLARD Michel (Prignac et Marcamps), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), ISIDORE Jean Marc (Bourg), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LUSSEAU Angélique (Saint André de Cubzac), MERCADIER Armand (Salignac – Val de Virvée), MIEYEVILLE Georges (Saint André de Cubzac), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac) PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), POUCHARD Éric (Lansac), RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), RAYNAL Vincent (Cubzac les Ponts) ROUX Jean (PUGNAC), SAEZ Catherine (Tauriac), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TABONE Alain (Cubzac les Ponts).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 6

Michel ARNAUD (Saint André de Cubzac), pouvoir à Marie Claire BORRELLY, BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts) pouvoir à Alain TABONE, COUPAUD Catherine (Pugnac) pouvoir à Michael FUSEAU, GRAVINO Bruno (Saint Trojan) pouvoir à Jean ROUX, LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée) pouvoir à Armand MERCADIER, MABILLE Christian (Peujard) pouvoir à Jean Paul BRUN

Absents excusés : 1

SAGASTI Sylvie (Peujard)

Secrétaire de séance :

Georges MIEYEVILLE

Considérant que la piscine de Saint André-de-Cubzac a été cambriolée dans la nuit du 09 au 10 août 2018 et que le montant du numéraire dérobé s'élève à **1 105€** (1 087€ en espèces et 18€ en chèque),

Considérant que le régisseur demande le sursis de versement, la décharge de responsabilité et la remise gracieuse du débet émis à sa charge,

Considérant que le vol n'a pas été résolu suite au dépôt de plainte, la responsabilité du régisseur n'ayant pas été établie, il est d'usage de donner suite à la demande de décharge de responsabilité et à la remise gracieuse de débet émis à la charge des régisseurs victimes de vols,

Sur avis du bureau,

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire décide de délibérer afin que le déficit de la régie consécutif au vol déclaré soit pris en charge par la Communauté de Communes pour et inscrit en perte exceptionnelle au compte 6718.

Pour : 36
Contre : 0
Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Publiée le :

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac
Le 21 décembre 2018

Le Président,

A.DUMAS

